



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 27 juin 2013

Intervention de Françoise Dedieu-Casties Débat sur la décentralisation

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Les 14 et 15 septembre 2012, au titre de l'ARF, je représentai les Régions à la 1ère conférence environnementale, à la table-ronde intitulée « Améliorer la gouvernance environnementale ».

Quelques jours plus tard, Guillaume Cros et moi-même, cosignons un communiqué de presse intitulé : « Conférence environnementale : des avancées nationales à traduire sur les territoires ». Je ne reviendrai pas sur les 28 propositions d'alors ; je me contenterai de vous en détailler 3 : l'autonomie réglementaire, la démocratie participative et les indicateurs de richesse.

Acquérir une véritable autonomie réglementaire

Comme dans la grande majorité des pays européens, les Régions doivent désormais disposer d'une capacité d'innovation réglementaire en matière environnementale, sociale et économique. Les Régions doivent pouvoir renforcer les normes existantes. Les différents documents régionaux de programmation (aménagement, énergie, cohérence écologique, économie, enseignement supérieur) doivent désormais revêtir un caractère prescriptif et devenir opposables.

Pour illustrer mon propos, je reprendrai quelques propositions de la synthèse nationale des débats territoriaux sur l'énergie :

- Renforcer le rôle des régions dans la planification de l'énergie avec des SRCAE prescriptifs aux décisions publiques et autorisations administratives.
- Développer des politiques énergétiques décentralisées
- Encourager le droit à l'expérimentation des collectivités en matière énergétique.

Développer des outils de démocratie participative

Les régions sont pionnières en matière de concertation citoyenne : A21, DRTE, débat sur la biodiversité ... La réforme territoriale doit être une opportunité pour renforcer ces dispositifs de démocratie participative et développer de nouvelles voies de co-construction des politiques publiques avec les citoyens et les corps intermédiaires.

Il s'agirait, par exemple, de pérenniser des instances de gouvernance locale de l'énergie et de renforcer la gouvernance citoyenne. Pourquoi ne pas imaginer une Conférence régionale de la Transition énergétique, voire de la transition écologique, réunissant l'ensemble des parties prenantes et qui se réunirait au moins une fois par an pour assurer le pilotage du processus et le dynamiser en permanence ?

Les régions doivent pouvoir mettre en place le droit d'initiative citoyenne pour interpeller les assemblées et organiser des référendums régionaux. Pour ce faire, il faut favoriser l'accès à l'information avec des outils de type Open Data. Les lycées peuvent être le ferment de ce nouveau citoyen.

Renseigner des indicateurs de richesse alternatifs

Les écologistes placent les régions au cœur de la transition écologique de l'économie. Au-delà de la seule BPI, c'est l'ensemble des politiques régionales qui devra intégrer les logiques du « mieux » et non du « plus ». La réforme territoriale doit consacrer une nouvelle façon de mesurer la richesse des territoires : biodiversité, efficacité énergétique, citoyenneté, vitalité du tissu économique local, taux de formation des citoyens, pluralité culturelle. L'ARF s'est doté d'un outil maintenant opérationnel en matière d'indicateurs de développement.

Trois nouveaux indicateurs sont apparus aux côtés du PIB : Empreinte écologique (pression exercée par l'Homme sur la nature), IDH (développement humain, santé-éducation-niveau de vie), ISS (santé sociale).

Notre région, d'ailleurs, a introduit l'IDH dans l'outil de suivi du développement régional qu'elle copilote avec l'Etat et l'INSEE.